

ENQUETE PUBLIQUE

Du 5 fevrier 2024 au 5 mars 2024

**Demande d'INSTITUTION de SERVITUDES
d'UTILITE PUBLIQUE
Anciens dépôts pétrolier EPP VENTOUX et SPMR**

Autorité Organisatrice :
Préfecture de VAUCLUSE (DDPP/SPRT)

N° dossier : E23000057/84

**ANNEXES au
RAPPORT,**

du Commissaire Enquêteur

Arrête de Mme La Préfète de VAUCLUSE
N° AP du 15 janvier 2024

Destinataires :

- Monsieur le Préfet de VAUCLUSE

copie à

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes

- 1) Désignation du Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes
- 2) Arrêté d'ouverture d'enquête du 15 janvier 2024
- 3) Avis d'ouverture d'enquête
- 4) Certificats de publications
La Provence (04-1 à 04-2)
Vaucluse matin (04-3 à 04-4)
- 5) Certificats d'affichage
PV du 18/01/24
PV du 05/03/24
- 6) Fiches de vulgarisation (06-1 à 06-4)
- 7) Avis
ARS 30/06/23 (07-1)
DREAL 28/04/23 (07-2)
- 8) Séries courriels entre CE et DREAL ou AS
- 9) Evaluation risques Pfas - EFSA 2020
- 10) Fiche toxicologique INRS
- 11) Saisine PPA
Commune LE PONTET (11-1)
Communauté Agglo GRAND AVIGNON (11-2)
- 12) Contributions registre dématérialisé
- 13) Questions réponses CE-porteur de projet
- 14) Données parcellaires et propriétaires

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

23/06/2023

N° E23000057 / 84

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 23/06/2023

CODE : 2

Vu enregistrée le 20/06/2023, la lettre par laquelle Madame la Préfète de Vaucluse demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique formulée par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) pour son ancienne installation de stockages de produits pétroliers sur la commune du PONTET (84130) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric LAMOUREUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Madame Marie-Christine LAMBERT est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la préfète de Vaucluse, à la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) en qualité de maître d'ouvrage, à Monsieur Frédéric LAMOUREUX et à Madame Marie-Christine LAMBERT.

Fait à Nîmes, le 23/06/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE



**PRÉFÈTE
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
la protection des populations**

Service Prévention des Risques Techniques

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
sur la demande déposée par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux
(EPP) à l'effet d'instaurer des servitudes d'utilité publique au droit et
autour des anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux
et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130)

LA PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-2 et suivants, R 123-1 à R 123-27, L 181-1 et suivants, R 181-36 à R 181-38, D 181-15 à D 181-15-9, R 181-46 ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le décret du 20 juillet 2022, publié au journal officiel du 21 juillet 2022, portant nomination de la préfète de Vaucluse – Mme Violaine DEMARET ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 04 janvier 2017 encadrant la cessation d'activité du site « Ventoux » de la société Entrepôts Pétroliers Provençaux situé sur le territoire de la commune du Pontet (84130) ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2022 donnant délégation de signature à M. Philippe BERNARD, directeur départemental de la protection des populations ;
- VU** la demande déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022, par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux dont le siège social est situé 562, avenue du parc de l'Île à Nanterre (92000), à l'effet d'instaurer des servitudes d'utilité publique au droit et autour des anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130) ;
- VU** le dossier annexé à la demande, reconnu formellement complet et régulier par l'inspecteur de l'environnement dans son rapport du 28 avril 2023 ;
- VU** le rapport susvisé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement du 28 avril 2023 précisant qu'il s'agit d'une demande nécessitant l'ouverture d'une enquête publique conformément aux articles R.515-31-3 à R.515-31-7 du code de l'environnement ;
- VU** l'ordonnance n°E23000057/84 du tribunal administratif de Nîmes, désignant Monsieur Frédéric LAMOUREUX en qualité de commissaire enquêteur et Mme Marie-Christine LAMBERT en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre ce projet aux formalités d'enquête publique prescrites par les lois et décrets susvisés ;

SUR PROPOSITION de Madame la cheffe du service prévention des risques techniques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique sur la demande déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022, par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux dont le siège social est situé 562, avenue du parc de l'Île à Nanterre (92000), à l'effet d'instaurer des servitudes d'utilité publique au droit et autour des anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Cette demande permet d'assurer que les précautions d'utilisation d'un terrain, décidées au moment de sa réhabilitation, soient formalisées puis attachées durablement à ce terrain. Elle vise à assurer dans le temps la compatibilité entre les travaux de réhabilitation et à préserver les intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Les parcelles concernées par le projet sont répertoriées dans le tableau en *Annexe I*.

ARTICLE 2 : PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Virginie LAURENT - Mail : virginie.laurent@totalenergies.com.

ARTICLE 3 : DATES ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique se déroulera en mairie de LE PONTET (84130), du **lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, soit une durée de 30 jours.**

ARTICLE 4 : COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Frédéric LAMOUREUX a été désigné par le président du Tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 5 : MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête est mis à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique.

1/ Consultation du dossier

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

- En consultant le dossier papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet située 13, rue de l'Hôtel de Ville, ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00;
- En consultant le dossier sur le **site internet de l'État en Vaucluse** à l'adresse suivante : www.vaucluse.gouv.fr> Publications > Enquêtes publiques > Enquêtes publiques en cours.
- En consultant le dossier sur le **site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé sécurisé** à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir la communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale de la protection des populations de Vaucluse dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique, le présent arrêté ainsi que l'avis d'enquête publique sont insérés sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

2/ Permanences du commissaire enquêteur

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de Le Pontet afin de recevoir les observations du public, aux dates et heures ci-après :

JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR	
Mairie de Le Pontet 13, rue de l'Hôtel de ville 84130 LE PONTET	- Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00 - Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00 - Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00 - Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00
Centre administratif municipal 2, allée de Fargues 84130 LE PONTET	- Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

3/ Formulation des observations

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions par les moyens suivants :

- Sur le **registre d'enquête papier** tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet située 13, rue de l'Hôtel de Ville, ouverte du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00; *Ce registre à feuillets non mobiles est côté et paraphé par le commissaire enquêteur.*
- Sur le **registre d'enquête dématérialisé sécurisé** accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- Par l'intermédiaire de l'adresse mail suivante : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr.
- Par **voie postale** à l'adresse suivante : Mairie de Le Pontet, Monsieur le commissaire enquêteur, « *Enquête publique EPP* », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

4/ Consultation des observations

Les observations et propositions du public faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre d'enquête mis à disposition en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Les observations du public sont communicables, aux frais de la personne qui en fait la demande, pendant toute la durée de l'enquête.

ARTICLE 6 : CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET MISE A DISPOSITION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de huit jours après la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontre le responsable du projet dans un délai de huit jours. Il lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse en l'invitant à produire ses observations dans un délai de quinze jours.

Le commissaire enquêteur établit ensuite un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examine les observations recueillies ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur consigne, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dans le délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet, et plus particulièrement aux services de l'État en Vaucluse, direction départementale de la protection des populations, service prévention des risques techniques, 84905 AVIGNON Cedex 9 :

- son rapport et ses conclusions motivées ;
- le registre d'enquête coté et paraphé ;
- l'exemplaire du dossier d'enquête publique.

La note de présentation du projet et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront transmises aux membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques conformément à l'article R 181-39 du code de l'environnement.

En application de l'article R.123-21 du code de l'environnement, la direction départementale de la protection des populations adressera la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

- au pétitionnaire ;
- à la mairie de Le Pontet (84130).

Ces documents seront à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique :

- en mairie de Le Pontet (84130) ;
- à la direction départementale de la protection des populations – service prévention des risques techniques dont les bureaux sont situés à la Cité administrative, avenue du 7ème Génie, Bât 1, entrée A, 84000 AVIGNON ;
- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.

ARTICLE 7 : PUBLICITÉ

Un avis conforme aux articles L 123-10 et R 123-11 du code de l'environnement, sera inséré par la direction départementale de la protection des populations dans **2 journaux locaux ou régionaux**, aux frais du pétitionnaire.

Cette insertion aura lieu au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelée dans les 8 premiers jours de celle-ci.

Cet avis sera publié sur le **site internet de l'État en Vaucluse** au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique et pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en **mairie de Le Pontet (84130)**.

À l'issue de l'enquête publique, un certificat d'affichage sera adressé par le maire de Le Pontet à la direction départementale de la protection des populations – services de l'État en Vaucluse – service de prévention des risques techniques – 84905 AVIGNON Cedex 9.

Dans les mêmes conditions de délais et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur **le lieu de la réalisation du projet** au n°111, 268 et 568 rue de la Verdette et au n° 357, rue de la petite Verdette. Ces affiches doivent être visibles et lisibles des voies publiques et être conformes aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021.

ARTICLE 8 : DÉCISION POUVANT ÊTRE ADOPTÉE

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

En application de l'article R 181-41 du code de l'environnement, la préfète de Vaucluse statue sur la demande dans un délai de trois mois à compter de la réception de l'avis du commissaire enquêteur. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé.

ARTICLE 9 : FRAIS LIÉS A L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les frais d'affichage et d'insertion du présent arrêté, l'indemnisation du commissaire enquêteur et tout autre frais auquel pourrait donner lieu l'instruction de la demande précitée, seront à la charge du pétitionnaire.

ARTICLE 10 : AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le conseil municipal de Le Pontet (84130) ainsi que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Grand Avignon sont appelés à formuler leur avis sur la présente demande d'instauration de servitude d'utilité publique.

Ces avis devront être transmis à la direction départementale de la protection des populations – services de l'État en Vaucluse – service de prévention des risques techniques – 84905 AVIGNON Cedex 9.

ARTICLE 11 : EXÉCUTION

La secrétaire générale de la préfecture de Vaucluse, le directeur départemental de la protection des populations, le maire de Le Pontet (84130), le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Avignon, le 19 JAN 2024
Pour la Préfète,
le Directeur Départemental,

Philippe BERNARD



PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE LE PONTET**

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet - Monsieur le commissaire enquêteur, « *Enquête publique EPP* », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Annonces légales

ANNONCES LEGALES

321139



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant sur le projet de Modification n°3
du Plan Local d'Urbanisme

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la Modification n°3
du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bollène.

La Modification n° 3 du PLU a pour objectifs de :
Définir des principes d'aménagement sur les secteurs classés en zone U avenue Joseph Mège (parcelles AV53 et AV54) et rue Claude Bernard (parcelles AV259 et AV260),
Modifier les dispositions règlementaires de l'orientation d'aménagement et de programmation et du plan de zonage sur le secteur de la Croisière,
Délimiter un périmètre au titre de l'article L151-41 5° du Code de l'urbanisme sur le secteur de Valabrègue (périmètre E.P.F.),
Actualiser la liste des emplacements réservés,
Imposer un vide sanitaire de 0,70 mètre et interdire les clôtures constituées de murs-pleins et murs-bahuts dans les zones soumises au risque de ruissellement,
Imposer un vide sanitaire de 0,20 mètre pour les constructions principales à usage d'habitation, dans les zones UB, UC et UD non identifiées comme soumises au risque par ruissellement,
Réglementer les toitures terrasses en introduisant des dispositions visant à encadrer ou interdire les toitures terrasses dans certaines zones du PLU,
Apporter une précision concernant les implantations en limites séparatives afin de faciliter la compréhension et l'application des dispositions au sein des zones UC et UD,
Revoir les dispositions relatives au stationnement au sein des zones UB, UC et UD,
Intégrer l'équipement sportif situé sur les parcelles BT 20, 31 et 32 dans un secteur dédié,
Interdire les logements de fonction au sein des zones à vocation artisanale et industrielle (UE),
Autoriser (sous conditions), en zone A, les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la commercialisation des produits agricoles.

L'enquête publique se déroulera du 16 janvier au 19 février 2024 à 17h00, soit 35 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Bollène (Hôtel de ville).

Monsieur Alain PIVERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Bollène pendant 35 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de

BOLLENE, du 16 janvier au 19 février 2024 inclus, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles. Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Modification n° 3 du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :
- par voie postale à Hôtel de Ville, CS 40207, 84505 BOLLENE à l'attention du commissaire enquêteur,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-bollene.fr

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et sur le site de la commune <https://ville-bollene.fr/fr/>.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les :
- mardi 16 janvier 2024 de 9h à 12h,
- jeudi 1^{er} février 2024 de 14h à 17h,
- lundi 19 février 2024 de 14h à 17h.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'Article 3, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune de Bollène le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à Mme. la Préfète du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Bollène et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié sur le site internet de la commune de Bollène.

Anthony ZILIO
Maire de Bollène

322698



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable :
• sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
• sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUROUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :
• Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00
• Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00
• Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00
• Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Far-gues :
• Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions :
• sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
• directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
• par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
• par voie postale : Mairie de Le Pontet - Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique EPP », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Vos annonces légales & marchés publics
le mardi dans notre supplément Économie
& le jeudi dans La Provence

CONTACT : al@laprovence-medias.fr

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur
laprovencemarchespublics.com francemarches.com

322463

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2023 de la Société AGROASIS au capital de 24.000€, sis 250 ZA le Revol, 84240 LA TOUR D'AIGUES, immatriculée au R.C.S. d'AVIGNON sous le numéro 432 375 996, il a été décidé : - la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des Statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. - de mettre fin au mandat de Monsieur Mathieu GUERET, gérant de la Société du fait de la transformation de la Société, - de nommer en qualité de Président de la Société sans limitation de durée, la Société MATHIEU GUERET, Société par actions simplifiée au capital de 15.000€, ayant son siège social à LA TOUR D'AIGUES, 214 chemin des Molières, Quartier Saint Louis, immatriculée au R.C.S. d'AVIGNON sous le numéro 804 602 969, avec comme représentant permanent : Monsieur Mathieu GUERET, de nationalité Française, né le 11 janvier 1974 à CHAMBRAY-LES-TOURS (37), demeurant LA TOUR D'AIGUES (84240), 214 chemin des Molières, Quartier Saint Louis. Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession d'actions est soumise à l'agrément préalable des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Le dépôt des actes sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'AVIGNON.

Pour avis.
Le Président

322739

MEOLANS-REVEL – 04340

AVIS AU PUBLIC

Par délibération du 9 janvier 2024 le Conseil Municipal a approuvé le projet de révision générale du PLU.

Date d'envoi à la publication : 11 janvier 2024
Signé le Maire
Daniel MILLION ROUSSEAU

VIE DES SOCIETES

322661

LEPOETE
Société Civile Immobilière au capital de 2 000 euros
Siège social : 1380 CHEMIN DE VALVERANE
04100 MANOSQUE
334 666 450 RCS MANOSQUE

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 30 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 1 janvier 2024, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Jean Marc ARNOUX demeurant 1380 CHEMIN DE VALVERANE, 04100 MANOSQUE avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1380 CHEMIN DE VALVERANE 04100 MANOSQUE adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de MANOSQUE.

Mention en sera faite au RCS de MANOSQUE.

322663

LEPOETE
Société Civile Immobilière en liquidation au capital de 2 000 euros
Siège social : 1380 CHEMIN DE VALVERANE
04100 MANOSQUE
334 666 450 RCS MANOSQUE

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 1 janvier 2024, l'assemblée générale a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : M. Jean Marc ARNOUX demeurant 1380 CHEMIN DE VALVERANE, 04100 MANOSQUE, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 1 janvier 2024.

Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de MANOSQUE.

322640

Me Marianne DESBIENS,
Avocat au Barreau de TARASCON,
8 Place du Forum,
CS 60118,
13631 ARLES CEDEX

SAS DU ROUBIAN,
Société par Actions Simplifiée à capital variable,
TSA 98436,
Maison de l'Agriculture,
Site AGROPARC,
84912 AVIGNON CEDEX 9
532 982 006 RCS AVIGNON

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, le 20 Avril 2022, la dissolution anticipée de la société, à compter du 20 Avril 2022, désigné en qualité de liquidateur Monsieur Alain GIRAUD et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la Société. Mention en sera faite au RCS d'AVIGNON

322802

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15 janvier 2024 constitution de la SELAS :
Dénomination :

L'AUTRE PHARMACIE

Capital social : 10 000 euros.
Siège social : 114 place Jean Jaurès 84120 PERTUIS
Objet : L'exercice de la profession de pharmacien d'officine
Présidente : Mme Anne-Charline MASSELIN demeurant Mallabé 13115 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément de la collectivité des associés
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance par voie électronique
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Avignon.
Pour Avis

322841

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 4 janvier 2024, il a été constitué une EURL dénommée :
LB CONSULTING

Objet social : La prise de participations financières ou d'intérêts dans tous groupements, sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières. L'exercice de mandats sociaux dans toutes sociétés ou tous groupements. La gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, la direction, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations
Siège social : 194 Rue des Genêts, 84120 Pertuis
Capital : 100 euros
Gérance : Madame Léa BERTHAULT demeurant 194 Rue des Genêts, 84120 Pertuis
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

Pour Avis

APPEL D'OFFRES

322482



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR

Commune d'Oppède
75, place Félix - Autard 84580 OPPEDE
Téléphone / Télécopie Tél : 04 90 76 90 06 -

TYPE ÉTABLISSEMENT

Mairie de la commune

SITE INTERNET

www.oppede.fr

ADRESSE INTERNET

mairie-oppede@orange.fr

OBJET DU MARCHÉ

Franchissement cyclable du Calavon-Coulon – Vélo route
TF Création du passage à gué et de ses accès

PERSONNE HABILITÉE À SIGNER LES MARCHÉS

Monsieur GERAULT Jean Pierre
Maire de la Commune d'Oppède
(Délibération N°55-21 du 29/09/2021)

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Sur la plate forme de marchés www.synapse-entreprises.com

COMPTABLE ASSIGNATAIRE

Mme VENTURI Céline, responsable SGC Pertuis

PROCÉDURE

Procédure de marché adapté ouverte (Art L2123-1 / R 2123-1)

TYPE MARCHÉ

Travaux - Exécution

VARIANTES

Variante possible pour le coulage en place de l'ouvrage cadre

COMMENCEMENT D'EXÉCUTION

1^{er} mars 2024

RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

- par téléchargement sur le profil acheteur à l'adresse URL suivante:
www.synapse-entreprises.com

RÈGLEMENT DE CONSULTATION OUI

FORME DES CANDIDATURES

Entreprise individuelle ou groupement d'entreprises

JUSTIFICATIONS À PRODUIRE

Selon règlement de consultation

CRITÈRES DE CHOIX DES OFFRES

- Valeur Technique : 60%
- Prix des prestations : 40%

DATE D'ENVOI DE L'AVIS 16/01/2024

DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES 120 jours

LIEU D'EXÉCUTION Commune d'Oppède

VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS DES CANDIDATS

Tribunal Administratif de Nîmes

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES

09/02/2024 à 17 heures - Terme de rigueur -

Annonces légales

VIE DES SOCIETES

324394



Maitre Annaïg BOUQUET-RAULT
Avocat au Barreau d'Avignon
Immeuble le Moitessier, 20, rue Lawrence Durell,
BP 31276 - 84911 AVIGNON CEDEX 9

Dénomination : AMBULANCE ASSISTANCE AVIGNON.
Forme : SARL.
Capital social : 7284 euros.
Siège social : 1485 Avenue DE LA TRILLADE,
84000 AVIGNON.
321072571 RCS d'Avignon.

CO-GÉRANT

Aux termes de l'AGO en date du 2 janvier 2023, à compter du 1 janvier 2023, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :
- Monsieur Jean-Baptiste FAURE, demeurant 3053 route de Sommand - Hameau de Messy, 74440 Mieussy (nomination).
Mention sera portée au RCS d'Avignon.

324400



AVIS DE CONSTITUTION

SARL Parpaïoun Société à Responsabilité Limitée au capital de 1 500 euros Siège social : 297 Chemin de la Digue du Lez 84430 MONDRAGON Immatriculation au RCS d'AVIGNON en cours Suivant acte SSP en date, à MONDRAGON (84), du 03/01/2024, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination PARPAÏOUN Siège 297 Chemin de la Digue du Lez 84430 MONDRAGON Objet Mise en valeur, administration, exploitation, location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, production et commercialisation d'électricité photovoltaïque Durée 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS Capital 1 500 divisés en 150 parts représentatives de numéraire, entièrement souscrites et libérées Gérant Monsieur Serge BASTET demeurant 84430 MONDRAGON, 297 Chemin de la Digue du Lez. La société sera immatriculée au RCS d'AVIGNON.

Pour avis
La Gérance

324509

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : CF IMMO
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 500 euros
Siège social : 4 rue DANIEL SORANO, 84310 MORIERES-LES-AVIGNON
Objet social : - l'activité de Marchand de biens immobiliers ; - L'acquisition de tous terrains, bâtiments ou ouvrages et plus généralement de tous immeubles et/ou de tous droits afférents à ces terrains, bâtiments, ouvrages et/ou immeubles, en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement et/ou de construction d'immeubles et/ou de réhabilitation aux fins de revente (en totalité ou par fractions), de location et/ou d'exploitation desdits immeubles.
Président : M. Florent CHERRIER demeurant 4 rue DANIEL SORANO, 84310 MORIERES-LES-AVIGNON
Clause d'agrément : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le président.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

324411

DISSOLUTION SANS LIQUIDATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 janvier 2024, l'associée unique de la Société à responsabilité limitée unipersonnelle PV BAISSSES, dont le siège social est situé au 250 ZA le Revol, 84240 LA TOUR D'AIGUES, au capital de 100 € et immatriculée au R.C.S. d'AVIGNON sous le numéro 830 458 857 a décidé : - de dissoudre par anticipation ladite société avec effet au 31 janvier 2024.
Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la Société PV BAISSSES, sans qu'il y ait lieu à liquidation, au profit de la Société HPV BAISSSES, Société à responsabilité limitée au capital de 100 €, ayant son siège social à LA TOUR D'AIGUES, 250 ZA Le Revol, immatriculée au R.C.S. d'AVIGNON sous le numéro 830 370 227.
Les créanciers sociaux, dans les délais fixés par la Loi, peuvent former opposition à la dissolution au lieu du siège social de la société confondante.

ANNONCES LEGALES

324635



Direction Départementale
des Territoires de Vaucluse

EXTRAIT DE L'AVIS

2023 - 2303A

AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

COMMUNE DE BOLLÈNE

La SCI FONCIÈRE SEMECOURT bénéficie tacitement d'une autorisation d'exploitation commerciale, pour le projet relatif à l'extension de la surface de vente de l'ensemble commercial « Couleur Lavande » par réutilisation de locaux vacants d'une surface de vente de 1 157 m² (secteur 2), sur la commune de Bollène.

Conformément aux articles L. 752-17, R. 752-31 et R 752-32 du code de commerce, l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial peut, dans le délai d'un mois, faire l'objet d'un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial (CNAC). Ce délai court à compter de l'accomplissement des formalités énoncées à l'article R. 752-30 du code de commerce. Le recours est adressé par tout moyen sécurisé au président de la CNAC. À peine d'irrecevabilité, il doit être motivé et accompagné de la justification de la qualité et de l'intérêt donnant pour agir de chaque requérant. S'il est distinct du demandeur, le requérant doit communiquer son recours à ce dernier, dans les cinq jours suivant sa présentation à la CNAC. À peine d'irrecevabilité, la saisine de la commission nationale est un préalable obligatoire au recours contentieux.

Avignon, le 01 février 2024
Pour la Préfète
La secrétaire Générale
Sabine Roussely

322616



AVIS AU PUBLIC

Commune de Mondragon

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LES PROJETS DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°23/2024 en date du 12/01/2024, le Maire de Mondragon a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mondragon.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la Modification n°2 de la commune de Mondragon.

La Modification n°2 du PLU a pour objectifs de :
- Imposer un aménagement d'ensemble sur le secteur « Les jardins »,
- Développer l'activité économique au sein de la commune,
- Prendre davantage en compte les besoins de développement de la commune,
- Rendre possible, au sein du secteur Np, les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages,
- Intégrer le nouveau RDDECI (Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie) dans le règlement, afin que ces nouvelles dispositions se substituent aux anciennes. Ce nouveau RDDECI est applicable suite à l'arrêté préfectoral du 20 février 2019. Il est important que le PLU intègre le nouveau RDDECI, afin que ces nouvelles dispositions se substituent aux anciennes,
- Affiner les principes d'aménagement au sein de la zone 1AU.

L'enquête publique se déroulera du 5 février au 8 mars 2024 inclus, soit 33 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Mondragon, 545 Rue des Clastres 84430 Mondragon

Monsieur Olivier JAMOIS a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Mondragon pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (8h30-12h / 13h30 - 17h30, 17h le vendredi) du 5 février au 8 mars 2024 inclus, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Modification n°2 et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- par voie postale à la Mairie de Mondragon (Hôtel de Ville, 545 Rue des Clastres, 84430 Mondragon) à l'attention du commissaire enquêteur, - par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mondragon.fr

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci (8h30-12h / 13h30 - 17h30, 17h le vendredi) et sur le site de la commune (<https://mondragon.fr>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Mondragon, aux jours, dates et heures suivantes :

- 5 février 2024 de 8h30 à 12h.
- 13 février 2024 de 13h30 à 17h.
- 22 février 2024 de 8h30 à 12h.
- 8 mars 2024 de 13h30 à 17h.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune de Mondragon le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

322698



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT
virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00
- Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Farques :
• Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet - Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique EPP », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

324477



DECLARATION D'ACCEPTATION A CONCURRENCE DE L'ACTIF NET

Aux termes d'un acte reçu par Me Florence DROUART, notaire à AMIENS, le 10 novembre 2023, dont une copie a été régulièrement transmise au greffe du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON (84) Mme Manuela Germaine Françoise SANTACREU, née à SAINT-MAUR-DES-FOSSES (94100) le 3 janvier 1967, demeurant à AMIENS (80090) 41 rue de Pologne, a déclaré vouloir accepter à concurrence de l'actif net, conformément aux articles 787 à 803 du code civil, la succession de M. Pierre Antoine Jean-Luc SANTACREU, né à AGEN (47000), le 15 septembre 1963, en son vivant sans emploi, demeurant à PERTUIS (84120) Résidence Les Terrasses de Pertuis Appartement A24, célibataire, décédé à AIX-EN-PROVENCE (13100), le 23 mai 2023. Election de domicile est faite en l'étude de Me Florence DROUART, 55 avenue d'Italie 80000 AMIENS. Le dépôt de l'inventaire de la succession a été effectué auprès du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON et reçu par le greffe le 20 novembre 2023.

323916



AVIS DE PRESSE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DES SORGUES ET DES MONTS DE VAUCLUSE (VAUCLUSE), REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT EN EXERCICE, DONT LE SIÈGE EST SITUÉ :

350 AVENUE DE LA PETITE MARINE, 84 800 L'ISLE SUR LA SORGUE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION DANS LA PERSPECTIVE DE CREATION DE LA ZAC « LES CHASSEENS » SUR LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE ;

Par délibération N° 23-135 du 7 décembre 2023, le Conseil Communautaire a décidé le lancement de la concertation dans la perspective de création de la ZAC « Les Chasseens » sur la commune de L'Isle sur la Sorgue, conformément aux dispositions de l'article L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme et d'en fixer les modalités.

Selon les dispositions de cette délibération, et dans le but d'offrir les meilleures garanties de transparence pour cette future opération d'aménagement, il est proposé d'ouvrir une large concertation avec les habitants riverains, les associations locales et les autres personnes concernées et de les associer à l'élaboration de ce projet.

La dite délibération a donc décidé d'engager l'opération de ZAC à vocation économique pour le futur pôle d'activités « Les Chasseens » à L'Isle sur la Sorgue, d'une superficie d'environ 16 hectares.

Dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Les Chasseens, une réunion publique aura lieu le 15 février 2024 à 18 h dans les locaux de la Communauté de Communes (350 avenue de la petite Marine à L'Isle sur la Sorgue), suivie d'une exposition du 16 février au 18 mars 2024 au siège de la Communauté de Communes. Les éléments du projet seront également consultables sur le site de la CCPSMV : www.paysdessorgues.fr/concertation-creation-zac-les-chasseens

Un registre sera mis à la disposition du public pendant la durée de l'exposition, permettant à chaque personne, association ou service d'émettre ses avis ou ses appréciations.

Le bilan de cette concertation sera par la suite, présenté devant le Conseil Communautaire qui en délibérera.

Le Président,
Pierre GONZALVEZ

324035

MAIRIE MOUSTIERS STE MARIE

1- COLLECTIVITE : Commune de Moustiers Sainte-Marie - Rue du Seigneur de la Clue 04360 Moustiers Sainte-Marie - Tél : 04 92 74 66 19

2- OBJET DE LA CONSULTATION : CONTRAT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION D'UN PETIT TRAIN TOURISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MOUSTIERS SAINTE-MARIE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-1 DU CODE GENERAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES PUBLIQUES.

3- CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PRESTATION : Le titulaire exploitera un petit train touristique sur le territoire communal afin de présenter les différents lieux touristiques, d'assurer la desserte au centre du village en journée et lors des marchés nocturnes.

Le titulaire devra également être en capacité et fournir un second petit train routier touristique destiné aux groupes.

La mise en œuvre de cette exploitation se traduira par des obligations détaillées dans le dossier de consultation.

Le titulaire assumera, à ses risques et périls, la mission précitée et se rémunérera sur les recettes d'exploitation perçues auprès des usagers.

4- DUREE : 6 ans

5- REDEVANCE :

En contrepartie de l'occupation du domaine public, le titulaire devra s'acquitter auprès de la commune de Moustiers Sainte-Marie, d'une redevance annuelle dont il proposera le montant en fonction d'un seuil minimum fixé par le Conseil municipal à savoir 6 000€ (redevance annuelle non soumise à TVA ayant pour fondement l'avantage tiré de la mise à disposition des dépendances du domaine public communal dans le cadre de l'exercice de l'activité).

6- RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est disponible sur demande par courrier postal ou mail (secretariat@mairiemoustiers.fr) ou par retrait en Mairie aux heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

7- CONTENU ET MODALITES DU DEPOT : Les candidatures et les offres comprendront toutes les pièces énumérées dans le règlement de consultation.

Les candidatures et les offres seront impérativement rédigées en langue française.

Les plis contenant candidature et offre seront transmis par mail à l'adresse secretariat@mairiemoustiers.fr.

8- CRITERES D'ADMISSION DES CANDIDATURES :

Les critères suivants seront étudiés :
- Garanties professionnelles et financières
- Respect et l'obligation des travailleurs handicapés prévues aux articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du Code du Travail.

9- CRITERES DE SELECTION ET D'ATTRIBUTION :

De même, les critères suivants de sélection seront pris en considération :
- Propositions techniques (type de train, accessibilité, circuit(s), horaires, prestations, ...). Toute candidature ne présentant pas les procès-verbaux de conformité technique sera immédiatement rejetée,
- Politique tarifaire
Pour l'évaluation, le classement et la sélection des offres, les critères ci-après seront pris en compte avec la pondération suivante :
- Expérience dans l'exploitation de petits trains routiers touristiques (40%)
- Montant de la redevance annuelle proposée (30%)
- Moyens consacrés à l'exploitation du service (30%)

10- RENSEIGNEMENTS :

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats feront parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres. Elles devront être adressées par courrier ou par mail à secretariat@mairiemoustiers.fr. Aucune réponse ne sera donnée aux questions posées par téléphone.

11- PROCEDURE DE RECOURS :

Tribunal Administratif de Marseille
31 rue Jean-François LECA
13002 Marseille

12- DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Lundi 19 février 2024 à 12h00

CARNET DU JOUR

[reproduction interdite]

DÉCÈS

Beaumont-du-Ventoux

La famille
a le regret de vous faire part du
décès de

Monsieur Robert CHARRASSE

survenu le 13 janvier 2024,
à l'âge de 91 ans.
La cérémonie religieuse sera
célébrée le mercredi 17 janvier
2024, à 10 heures, en l'église de
Beaumont-du-Ventoux, suivie
de l'inhumation au cimetière
du village.
Cet avis tient lieu de faire-part
et de remerciements.

995877905



Avignon, Grenoble, Gap

Ses enfants Christine BÉRARD et
Pierre ROUSSIN, Florence et
Jacques LAVESQUE, Jean-Louis
et Françoise COURBON ;
ses petits-enfants Sophie et
Brice, Emmanuelle et Jean-
François, Marion et Franco,
Claire, Bruno et Julianna,
Benjamin et Mathilde, Lucie et
Jean-Baptiste ;
ses arrière petits-enfants ;
sa filleule et nièce Sophie et
Dominique,
ont la profonde tristesse de
vous faire part du décès de

Madame Andrée COURBON

survenu à l'âge de 92 ans.
Les obsèques religieuses auront
lieu jeudi 18 janvier 2024 à
14h30 au crématorium
d'Orange, suivies de la
crémation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

995877785

Bollène, Lapalud

Monsieur Joël SAVIN,
son compagnon ;
Monsieur Angy SAVIN, son fils ;
Monsieur Frédéric LE BOURGEOIS,
son frère ;
ont la douleur de vous faire part
du décès de

Madame Fabienne LE BOURGEOIS

survenu à l'âge de 60 ans.
Les obsèques religieuses auront
lieu le mercredi 17 janvier 2024
à 14h30 en l'église Saint-Martin
de Bollène, suivies de
l'inhumation au cimetière de
Bollène-Ville.
Condoléances à l'église.

PF BOLLENOISES 84500 BOLLENE
TEL : 04.90.40.40.19

995877810



À partir de 9h,
déposez vos condoléances
sur www.libramemoria.com

Vaucluse

Les convois funèbres de ce lundi 15 janvier

BÉDARRIDES/CARPENTRAS

Éric Marseille. La cérémonie religieuse aura lieu à 15 h 30 à la cathédrale Saint-Siffrein à Carpentras. La crémation aura lieu mardi 16 janvier à 9 heures au crématorium d'Orange.

BOLLÈNE

Joseph Sini. Les obsèques civiles auront lieu à 8 h 30 au crématorium de Bourg-Saint-Andéol.

COURTHÉZON

Claude Cabot. Ses obsèques auront lieu à 14 h 30 à l'église Saint-Denis de Courthézon. La bénédiction sera suivie de l'inhumation au cimetière du village.

CAVAILLON/LES TAILLADES

Didier Escoffier. Les obsèques religieuses auront lieu à 15 heures à la chapelle Sainte-Bernadette à Cavaillon, suivies de l'inhumation au cimetière des Condamines de Cavaillon.

L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Ginette Orinier née Mura dite "Mme Coquinette". La crémation aura lieu à 10 h 30 au crématorium d'Orange.

LE PONTET

Pascal Bruno. La cérémonie religieuse aura lieu à 15 h 15 au crématorium d'Avignon.

LE THOR/L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

Louis Marcel Raoux. Les obsèques religieuses auront lieu à 14 h 30 à l'église Notre-Dame-du-Lac à Le Thor, suivies de l'inhumation au cimetière de L'Isle-sur-la-Sorgue (Allée A).

VAISON-LA-ROMAINE

Josette Donzet née Froment. Les obsèques religieuses auront lieu à 14 heures à la cathédrale Notre-Dame-de-Nazareth de Vaison-la-Romaine, suivies de l'inhumation au cimetière de Villeperdrix (26).

Je squatte ton journal
tous les dimanches

TOUS LES DIMANCHES,
RETROUVEZ UNE PAGE BD

titeuf

LE DAUPHINE
libéré

Le Dauphiné Libéré RCS 057 502 742
adm@le-dauphine.com - 10916 - @Gleimat, Titeuf by Zep

LE DAUPHINE libéré VAUCLUSE matin ebra GROUPE

Président : Philippe Carli
Directeur Général, Directeur de la publication : Christophe Victor
Rédacteur en chef : Guy Abonnenc

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter
du 14 juin 1945
Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire :
EBRA GROUPE 99,99%

Direction générale et Direction de la rédaction
Centre de presse
650 route de Valence 38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
ledauphine.com
Publicité: EBRA MEDIAS RHÔNE-ALPES PACA
Commission paritaire n° 04 26 C 83387
ISSN : Le Dauphiné Libéré n° 0220-8261
Vaucluse-Matin n° 0220-8253

Impression : Le Dauphiné Libéré – Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires
Origine du papier : France.
Taux de fibres recyclées : 83.5%.
Eutrophisation : P/Tot 0.01 Kg/tonne de papier.
Audience mesurée par :

AUDIPRESSE

ACPM

PEFC
10-31-3044
Certifié PEFC
Ce produit est issu de
forêts gérées
durablement, de
sources recyclées et
contrôlées
www.pefc-france.org

AVIS

Enquêtes publiques



PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation classée pour la protection de l'environnement commune de LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable :
- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00

- Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00

- Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;

- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr

- par voie postale : Mairie de Le Pontet - Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique EPP », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectué par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé :
<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

386558200

ebra GROUPE

EURO
Légales

Marchés publics

Agir en proximité
avec les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact
Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFÈTE DE
VAUCLUSEAVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
Installation classée pour la protection de
l'environnement
commune de LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes

d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00
- Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00

- Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00

- Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;

- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr

- par voie postale : Mairie de Le Pontet - Monsieur le commissaire enquêteur, « Enquête publique EPP », 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectué par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voie dématérialisée sont consultables sur le registre d'enquête dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

386558200

VENTES AUX ENCHÈRES

Cabinet de la SCP d'Avocats FORTUNET & ASSOCIÉS

10 rue du Roi René – Hôtel Fortia de Montréal 84000 AVIGNON (Tél. 04 90 14 35 00)

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES
UN APPARTEMENT

Sis à AVIGNON (84000), 5 Rue Bourgneuf et 1 Rue Petite Franche

LE JEUDI 21 MARS 2024 A 14 HEURES, à la Barre du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON au Palais de Justice de ladite ville sis 2 boulevard Limbert, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

DESIGNATION DES BIENS À VENDRE : Commune d'AVIGNON (84000), 5 Rue Bourgneuf et 1 Rue Petite Franche dans une maison d'habitation en copropriété élevée de trois étages sur rez-de-chaussée cadastré section DM n° 82 pour 00 ha 01 a 55 ca,

LOT N° QUATRE (4) consistant en un appartement situé au 1^{er} étage, entrée à gauche de l'escalier sur le palier, d'une surface de 48,26 m², comprenant un hall d'entrée, un séjour, une cuisine, une chambre, un cabinet de toilette et une salle de bains, et les 124/1.000^{èmes} des parties communes générales.

Occupation : L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation du bien - A priori, le bien est inoccupé mais ferait l'objet de location saisonnière.

VISITE MERCREDI 28 FÉVRIER 2024 de 11h à 12h

par la SCP SIBUT BOURDE LEVY, Commissaires de Justice à Avignon.

MISE À PRIX : 42 000,00 € quarante-deux mille euros

Les enchères ne peuvent être reçues qu'avec le concours d'un Avocat postulant près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON et la consignation entre ses mains d'un chèque de banque de 4.200,00 euros à l'ordre du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau d'AVIGNON. LE CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE a été déposé au Greffe Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AVIGNON où tout acquéreur éventuel peut le consulter ou au Cabinet de la SCP FORTUNET & ASSOCIÉS. LES FRAIS faits pour parvenir à la vente et ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans les délais prévus au cahier des conditions de vente.

Pour tous autres renseignements, s'adresser : au Cabinet de la S.C.P. d'Avocats FORTUNET & ASSOCIÉS, poursuivant la vente,
sites Internet www.fortunet.fr

SCP FORTUNET & ASSOCIÉS

389923100



Marchés
publics

Agir en proximité
pour les acheteurs
publics et privés

Publication des procédures
Plateforme de dématérialisation

Votre contact

Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35



ledauphine.marchespublics-eurolegales.com



18 rue Saint Charles
84000 AVIGNON

☎ Tél : 04 90 82 00 11

✉ **huissier@simon-associes.fr**

💻 www.simon-associes.fr



**ACTE
DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE**
EXPÉDITION



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE ET LE DIX-HUIT JANVIER À DIX
HEURES**

A la requête de :

RETIA, SASU, société par actions simplifiée unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 445 115 462, ayant son siège social 2 PL JEAN MILLIER LA DEFENSE 6 , à COURBEVOIE (92400), agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux y domiciliés en cette qualité.

Laquelle me requiert à l'effet de constater l'affichage, dans le cadre de l'enquête publique relative à installation classée pour la protection de l'environnement sur la Commune de le PONTET (Vaucluse) des panneaux implantés sur place, aux abords dudit projet et portant "AVIS D'UNE ENQUETE PUBLIQUE" émanant de la Préfète de Vaucluse.

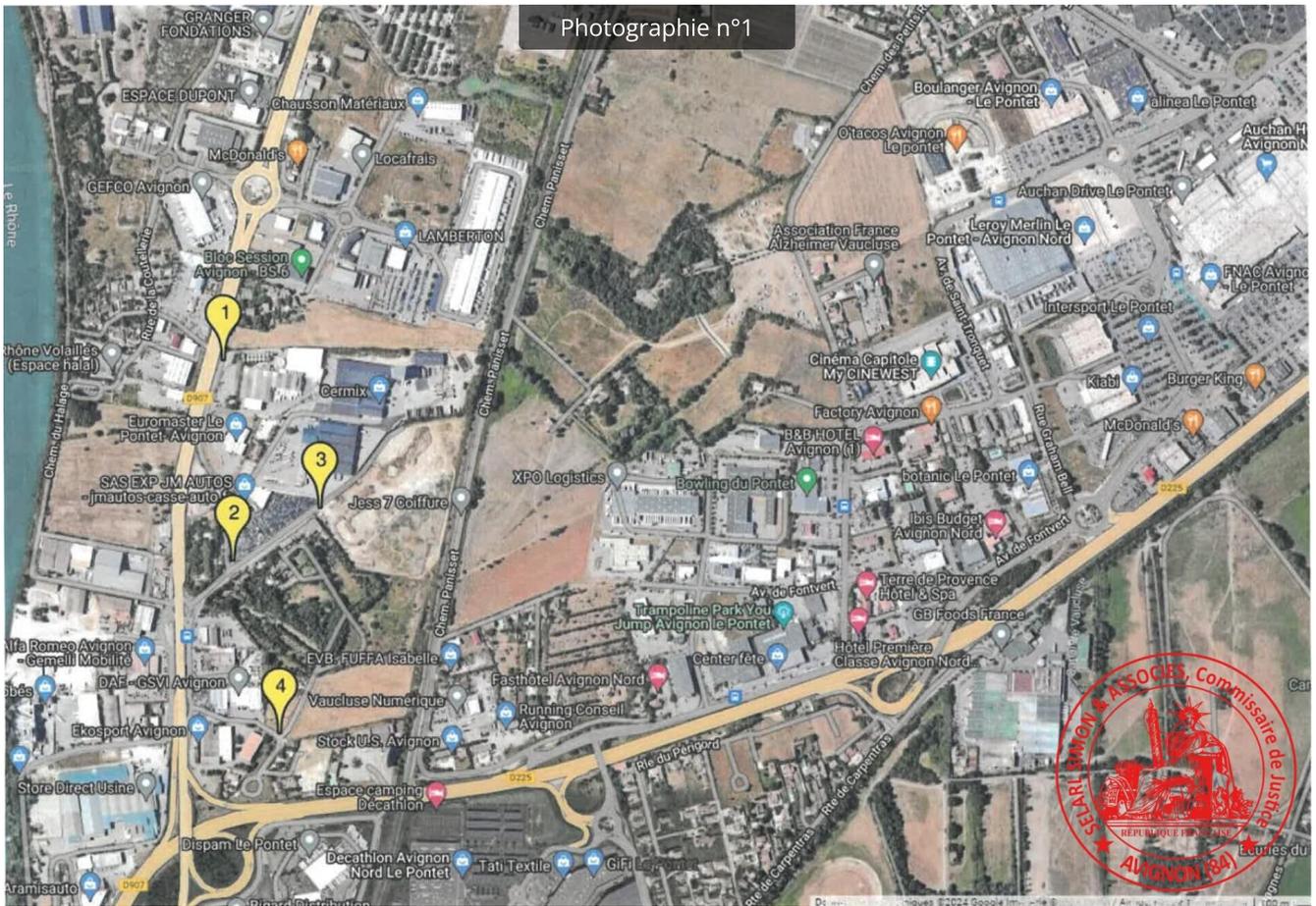
Ceci étant exposé et déférant à cette réquisition,

Je, Maître Stéphane SIMON, Commissaire de Justice associé au sein de la SELARL SIMON & ASSOCIES titulaire d'un Office de Commissaire de Justice près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON (Vaucluse) 18 Rue Saint Charles, soussigné,

CERTIFIE

M'êtré rendu ce jour ce jour à 10 heures à Le Pontet (84130) sur lieux identifiés et désignés sur le plan transmis par la requérante et reproduit ci-après, où là étant, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Photographie n°1



PREMIER PANNEAU EMPLACEMENT N° 4 DESIGNÉ SUR PLAN

RUE PETITE VERDETTE

Sur le premier lieu, objet du panneau, je constate la présence d'un panneau au format obligatoire réglementaire, visible depuis la voie publique portant les mentions suivantes en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" est en caractère gras, en majuscules d'au moins 2 cm de hauteur :

Il indique :

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

PRÉFÈTE DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet **du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus**, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable:

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- **Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions:

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet- Monsieur le commissaire enquêteur, «Enquête publique EPP», 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voies dématérialisée sont consultables sur les registre d'enquête dématérialisé:

<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Photographie n°2



Photographie n°3



Photographie n°4



Photographie n°5



DEUXIEME PANNEAU EMPLACEMENT N° 2 DESIGNÉ SUR PLAN

DEBUT RUE DE LA VERDETTE

Sur le deuxième lieu, objet du panneau, je constate la présence d'un panneau au format obligatoire réglementaire, visible depuis la voie publique portant les mentions suivantes en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" est en caractère gras, en majuscules d'au moins 2 cm de hauteur :

Il indique:

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

PRÉFÈTE DU VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet **du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus**, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable:

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
- sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com - 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUROUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- **Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions:

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet- Monsieur le commissaire enquêteur, «Enquête publique EPP», 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voies dématérialisée sont consultables sur les registre d'enquête dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Photographie n°6



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



TROISIEME PANNEAU EMPLACEMENT N° 3 DESIGNÉ SUR PLAN

FOND IMPASSE RUE DE LA VERDETTE COTE CHEMIN DE FER

Sur le troisième lieu, objet du panneau, je constate la présence d'un panneau au format obligatoire réglementaire, visible depuis la voie publique portant les mentions suivantes en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" est en caractère gras, en majuscules d'au moins 2 cm de hauteur :

Il indique:

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

PRÉFÈTE DU VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet **du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus**, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable:

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
 - sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com- 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- **Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions:

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet- Monsieur le commissaire enquêteur, «Enquête publique EPP», 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voies dématérialisée sont consultables sur les registre d'enquête dématérialisé:
<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12



Photographie n°13



QUATRIEME PANNEAU EMPLACEMENT N° 1 DESIGNÉ SUR PLAN

RUE DE LA VERDETTE FONF IMPASSE COTE ROUTE DE SORGUES

Sur le quatrième lieu, objet du panneau, je constate la présence d'un panneau au format obligatoire réglementaire, visible depuis la voie publique portant les mentions suivantes en caractères noirs sur fond jaune et dont le titre "AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE" est en caractère gras, en majuscules d'au moins 2 cm de hauteur :

Il indique:

AFFICHAGE ADMINISTRATIF

PRÉFÈTE DU VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LE PONTET

Il sera procédé à une enquête publique en mairie de Le Pontet **du lundi 05 février au mardi 05 mars 2024 inclus**, pour une durée de 30 jours, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée en juillet 2020, complétée en octobre 2021 puis en juillet 2022 par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR situés sur la commune de Le Pontet (84130).

Le dossier est mis à la disposition du public en mairie Le Pontet, située 13, rue de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h15 à 17h00.

Le dossier est également consultable:

- sur le site internet de l'État en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr.
 - sur le site internet comportant le registre d'enquête dématérialisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique sera un arrêté préfectoral.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Virginie LAURENT - virginie.laurent@totalenergies.com- 06 11 52 01 24.

Monsieur Frédéric LAMOUREUX, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie de Le Pontet, 13, rue de l'Hôtel de Ville :

- **Lundi 5 février 2024 de 9h00 à 12h00**
- **Vendredi 9 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Jeudi 29 février 2024 de 14h00 à 17h00**
- **Mardi 5 mars 2024 de 14h00 à 17h00**

Une permanence se tiendra au centre administratif municipal, 2, allée de Fargues :

- **Samedi 17 février 2024 de 9h00 à 12h00**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut faire part de ses observations et propositions:

- sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en mairie de Le Pontet ;
- directement sur le registre d'enquête dématérialisé et sécurisé: <https://www.registre-dematerialise.fr/4780>
- par mail : enquete-publique-4780@registre-dematerialise.fr
- par voie postale : Mairie de Le Pontet- Monsieur le commissaire enquêteur, «Enquête publique EPP», 13, rue de l'Hôtel de Ville, BP 20198, 84134 LE PONTET Cedex.

Les observations et propositions du public effectuées par voie postale et lors des permanences du commissaire enquêteur sont consultables sur le registre mis à sa disposition à la mairie de Le Pontet.

Les observations faites par voies dématérialisée sont consultables sur les registre d'enquête dématérialisé:
<https://www.registre-dematerialise.fr/4780>

Photographie n°14



Photographie n°15



Photographie n°16



Photographie n°17



Mes constatations terminées, je me suis retiré, étant précisé que 16 photographies numériques ont été prises et annexées ci-avant afin d'illustrer la matérialité des faits constatés.

Telles sont mes constatations

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit

Le Commissaire de Justice soussigné

Maître Stéphane SIMON





Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité
de ce Procès-Verbal de constat.



Lien vers le processus de verification :

<https://app.legatus.fr/verificateur-authenticite/feff9be03776b0f2d3225bbd3faefb3b0f160f687d9627b165aa989654614>



LE PONTET, le 05 mars 2024



CERTIFICAT

Le Maire de la commune de Le PONTET, atteste que l'avis portant ouverture d'une enquête publique sur le territoire de la commune de Le PONTET, du lundi 05 février 2024 au mardi 05 mars 2024 inclus, sur la demande d'instauration de servitudes d'utilité publique déposée par la société Entrepôts Pétroliers Provençaux (EPP) concernant les anciens sites de stockages de produits pétroliers EPP Ventoux et SPMR, a été affiché aux portes de la Mairie à compter du lundi 22 janvier 2024 et pendant toute la durée de l'enquête.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

Joris HEBRARD

